

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif au changement de la dénomination d'une artère sur le
territoire de la Ville de Genève (Plainpalais)
du 20 mars 2002

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Ville de Genève du 24 octobre 2001

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
27 novembre 2001

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

CV6 2227**Rue des Gazomètres**

à l'artère partant du quai du Rhône, à la hauteur du n° 8, et finissant au
boulevard de Saint-Georges, à la hauteur de la rue Michel-SIMON. Cette
dénomination remplace sur cet accès le nom du boulevard de Saint-Georges, du
n° 17 au n° 19.

Cette dénomination rappelle l'ancien emplacement des Services Industriels de
Genève et les gazomètres de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} juin 2002.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mars 2002 est modifié en conséquence.

Communiqué à:

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPS : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: